



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Tunisie

Question écrite n° 31937

Texte de la question

M. Pascal Cherki attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la condamnation récente de deux "blogueurs" tunisiens. Ces derniers se voient reprochés d'avoir mis en ligne « des propos offensants pour l'islam et les musulmans ». L'un des condamnés est actuellement en cavale, réfugié en Europe, l'autre purge une peine de sept ans et demi d'emprisonnement, sentence confirmée le 26 avril 2013 par la Cour de cassation. D'autres blogueurs tunisiens continuent de faire l'objet de poursuites pour leurs commentaires en ligne. Considérant que ces condamnations s'apparentent à des condamnations d'opinion, il lui demande quelle est la position et la voix internationale de la France face à cette situation.

Texte de la réponse

Comme l'a rappelé le Président de la République durant sa récente visite d'Etat en Tunisie, la France soutient le processus de transition en cours et tient à accompagner la mise en place d'une démocratie tunisienne solide qui préserve les droits de chacun, dans le respect des valeurs universelles qui ont porté la révolution. La France reconnaît les efforts déployés par la Tunisie pour parvenir à traverser avec succès cette phase délicate de son histoire. La leçon que le peuple tunisien a donnée au monde, c'est qu'il ne peut y avoir de stabilité, de développement ni de progrès sans la liberté. C'est pourquoi la France fait confiance à la Tunisie et croit en sa capacité à construire une démocratie respectueuse des droits fondamentaux et des libertés. Dans le cadre de notre dialogue avec la Tunisie, la France fait preuve de vigilance et attire l'attention des autorités sur les cas de violations de la liberté d'expression. Lors de sa visite d'Etat les 4 et 5 juillet, différents représentants de la société civile tunisienne ainsi que des dirigeants de partis politiques ont interrogé le Président de la République sur le cas de la condamnation récente des deux « blogueurs » tunisiens. Il leur a indiqué que la France restait attentive aux cas de violations de la liberté d'expression.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Cherki](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31937

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7019

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8360